RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

A partir d'un modèle de terrain 3D

Référence du rapport de simulation : 94015_008

Commune : Bry sur Marne

Adresse de l'installation : 34 Rue de la Croix aux biches 94360 Bry sur Marne

2512420694000016031 8

Ce document comporte 16 pages

TABLE DES MATIERES

1. Synthèse 4
2. Description du projet 4
3. Plan de situation 5
4. Caractéristiques de l'installation 6
5. Résultats de simulation 7
   a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol 8
   b) Simulations à différentes hauteurs 9
   c) Conclusions 16
   a) Annexes 16

2512420694000016041 8

REVISIONS

Indice	Date	Nature des révisions
	30/08/2021	

Objet du rapport

L'objet du document est de présenter les résultats de la simulation en intérieur de l'exposition aux ondes émises par le projet d'installation radioélectrique située 34 Rue de la Croix aux biches 94360 Bry sur Marne diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales[1] publiées en octobre 2019 par l'Agence nationale des fréquences et mises à jour pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Les résultats de la simulation ne valent que pour l'installation spécifiée de Free Mobile.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15[2] en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

2512420694000016051 8

[1] Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « *dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique* ».

[2] Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0256 du 4 novembre 2015 page 20597 texte n°34, *Arrêté du 23 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0256 du 4 novembre 2015.*

1. Synthèse

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceaux orientables.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 34 Rue de la Croix aux biches 94360 Bry sur Marne est comprise entre :

- *entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 70°*
- *entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 2 et 3 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 220°*
- *entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 330°*

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur dans les établissements particuliers situés dans un rayon de 100 m autour de l'installation projetée est compris entre 0 et 1 V/m (0 site(s) sensible(s) dans la zone d'étude).

2. Description du projet

Le projet d'implantation de l'installation située 34 Rue de la Croix aux biches 94360 Bry sur Marne permettra de déployer et d'exploiter son réseau 3G / 4G / 5G (partage dynamique de la bande ou DSS) et 5G dans la bande 3500 MHz afin de desservir les abonnés du secteur.

Les fréquences déployées sont les suivantes : 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz, 2600 MHz et 3500 MHz.

25124206940000160618

3. Plan de situation

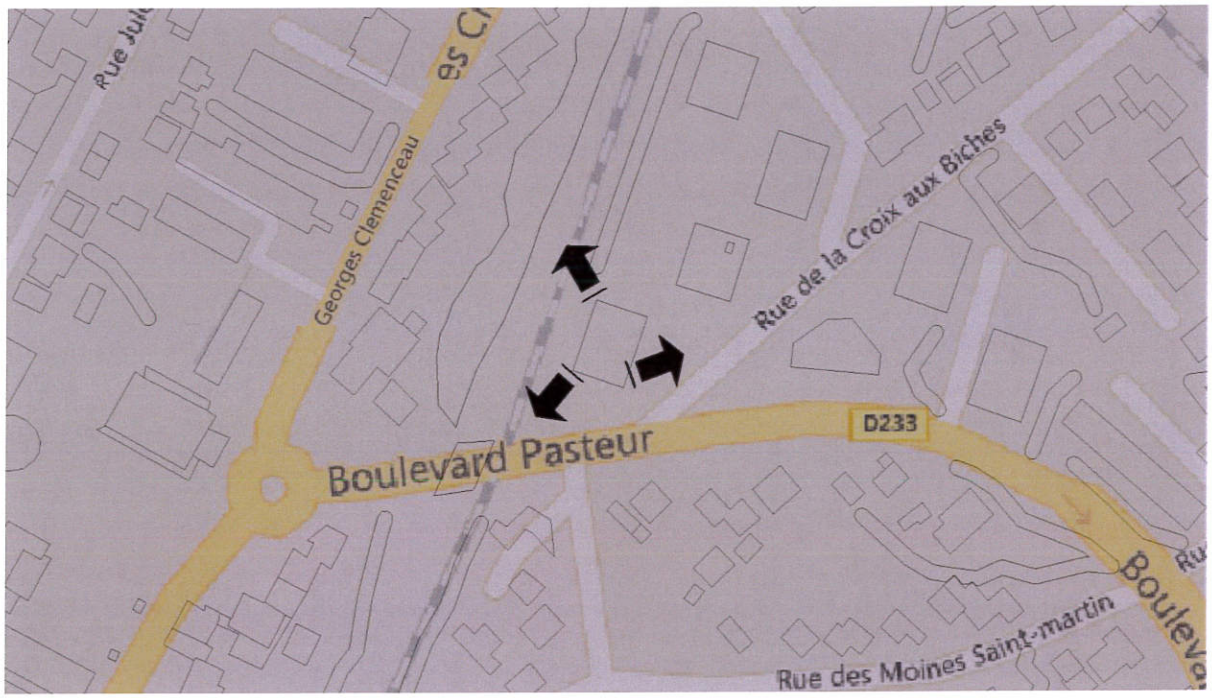

[Source fond de carte : Bing Maps]

<u>Liste des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m</u>

	type	*nom*	*adresse*
	Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul		

2512420694000016071 8

4. Caractéristiques de l'installation

	Description de l'installation					
Coordonnées géo(EPSG:27572)	Longitude ou X			Latitude ou Y		
	613942.58			2427000.67		
Altitude (NGF)	49 m					
Hauteur du support	14 m					
Nombre d'antennes	3					
Type	Directives					
Azimut 1	70°					
Hauteur milieu de l'antenne	15.9 m					
Systèmes	3G	3G	4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe / Faisceaux orientables	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
Bande de fréquence (MHz)	900	2100	700	1800	2600	3500
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	20	20	31.6	31.6	31.6	158.5
Angles d'inclinaison (°)	4°	4°	4°	4°	4°	0°
Azimut 2	220°					
Hauteur milieu de l'antenne	15.9 m					
Systèmes	3G	3G	4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe / Faisceaux orientables	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
Bande de fréquence (MHz)	900	2100	700	1800	2600	3500
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	20	20	31.6	31.6	31.6	158.5
Angles d'inclinaison (°)	4°	4°	4°	4°	4°	0°
Azimut 3	330°					
Hauteur milieu de l'antenne	15.9 m					
Systèmes	3G	3G	4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe / Faisceaux orientables	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau fixe	Faisceau orientable
Bande de fréquence (MHz)	900	2100	700	1800	2600	3500
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	20	20	31.6	31.6	31.6	158.5
Angles d'inclinaison (°)	4°	4°	4°	4°	4°	0°

25124206946000016081 8

5. Résultats de simulation

La simulation est réalisée pour différentes hauteurs en prenant en compte des effets dus au bâti (réflexion, réfraction, diffraction et masquage). Les valeurs présentées correspondent au niveau cumulé de l'exposition en intérieur exprimées en volts par mètre (V/m) aux ondes émises par l'installation située 34 Rue de la Croix aux biches 94360 Bry sur Marne avec un abaissement de 20% correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage.

Les simulations sont réalisées en zone urbaine avec la résolution suivante : 5 m.

Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 2 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 16.5 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD de 1.25 dB est appliqué pour les fréquences 3500 de cette installation.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

2512420694000016091 8

a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

La simulation à 1,5 m par rapport au sol a été réalisée à partir du modèle numérique de terrain interpolé au pas de 5m.

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe est compris entre 0 et 1 V/m

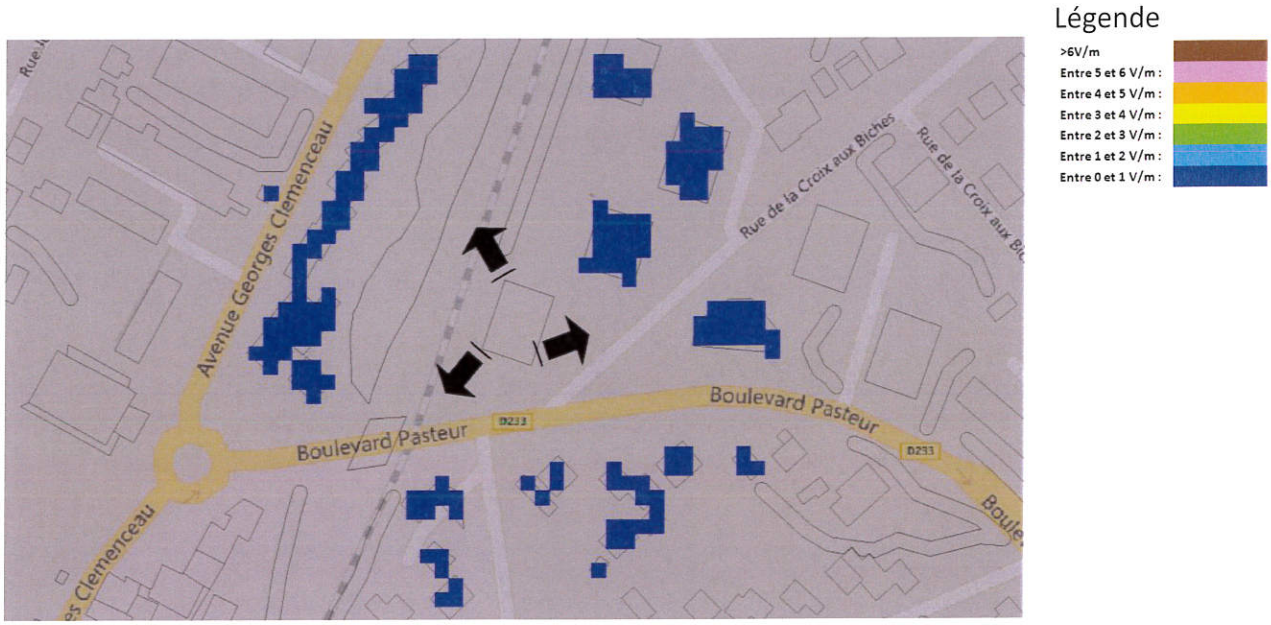

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

<u>Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m</u>

	type	*nom*	*adresse*	*niveau estimé*
	Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul			

2512420694000016101 8

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceaux orientables est compris entre 1 et 2 V/m

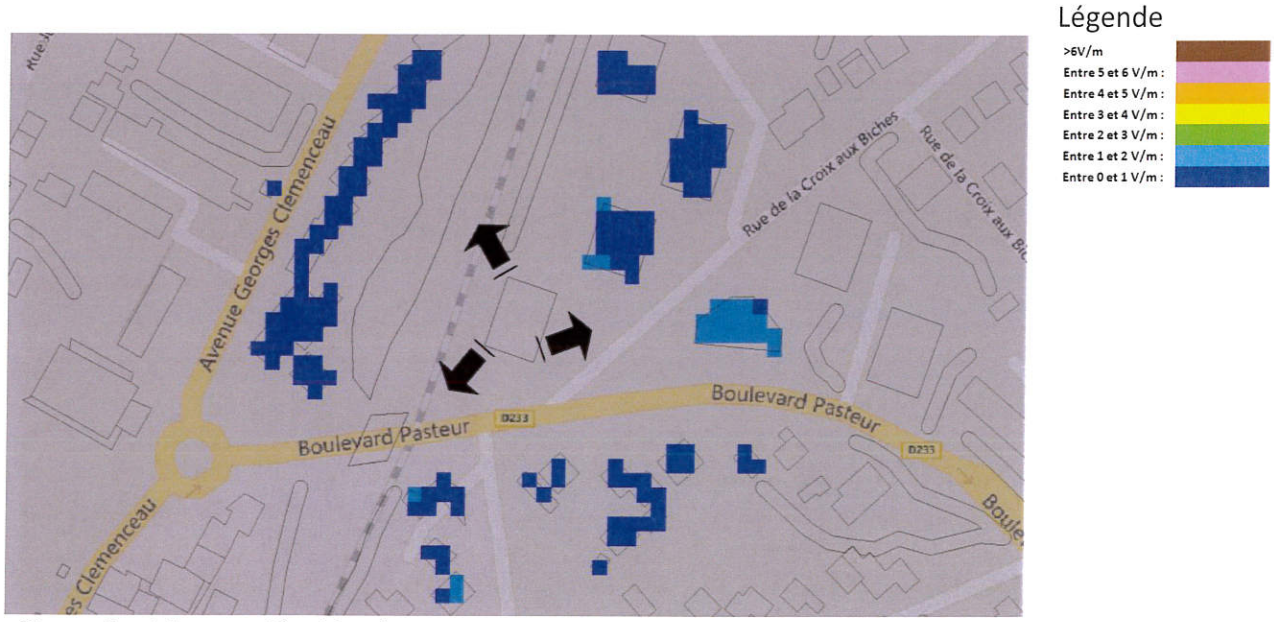

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

<u>Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m</u>

	type	*nom*	*adresse*	*niveau estimé*
	Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul			

b) Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre. Ce projet comporte 3 antennes à faisceau fixe et 3 antennes à faisceaux orientables, 6 simulations ont été réalisées.

La simulation à 1,5 m par rapport au sol a été réalisée à partir du modèle numérique de terrain interpolé au pas de 5m.

2512420694000016111 8

a. Azimut 70°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 13.5 m .

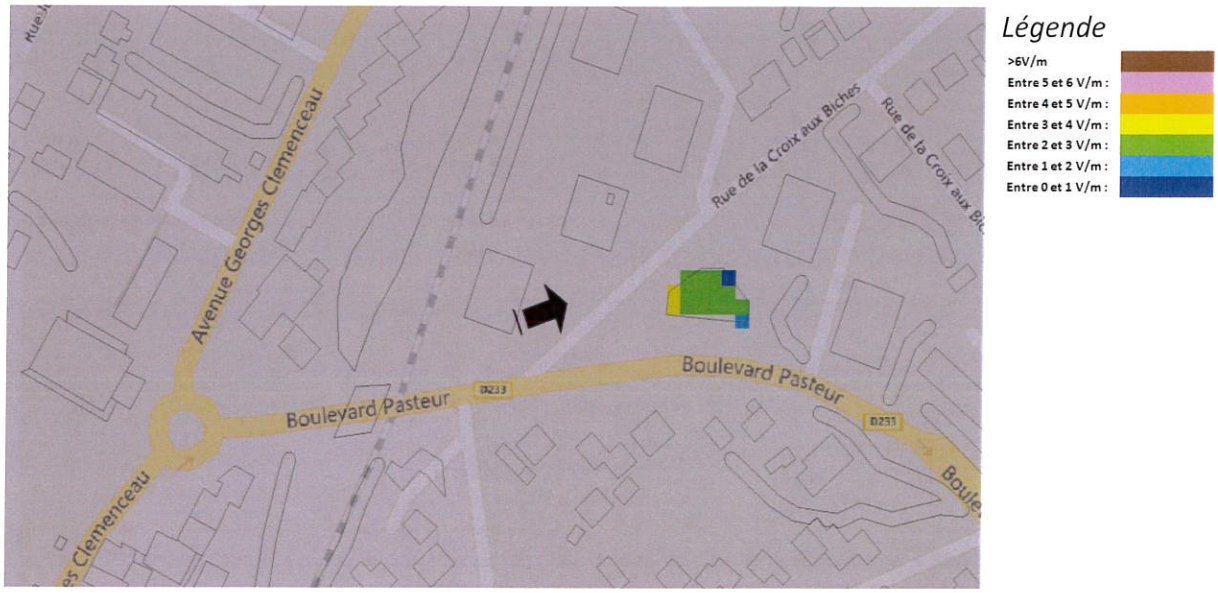

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

25124206944000016121 8

b. Azimut 70°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 10.5 m .

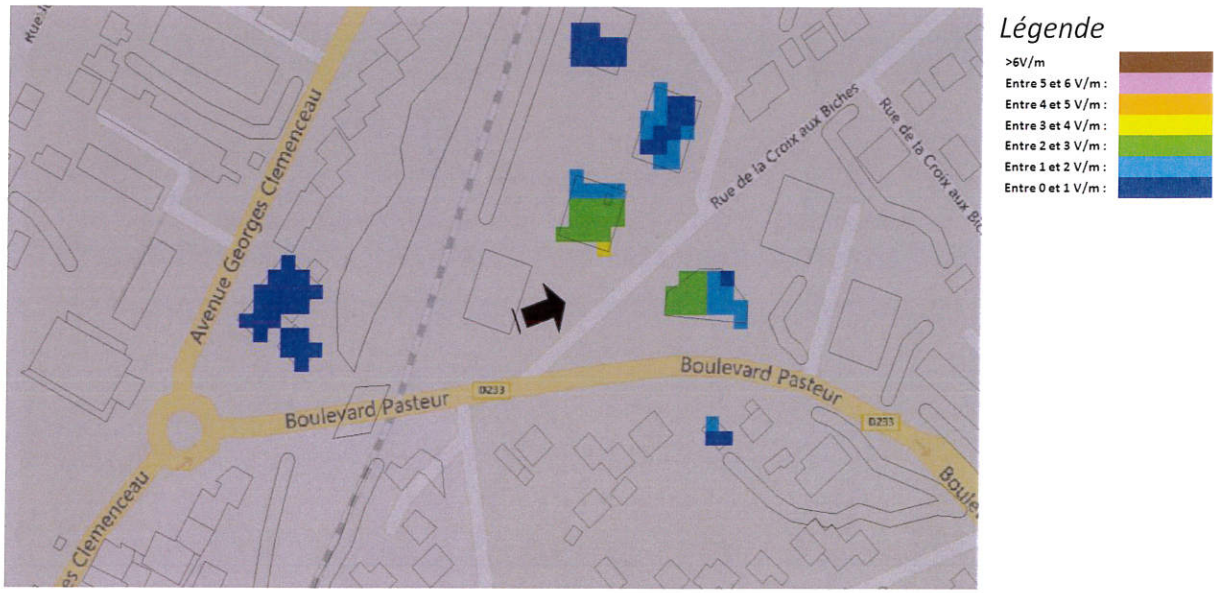

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

2512420694000016131 8

c. *Azimut 220°: antennes fixes*

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 7.5 m .

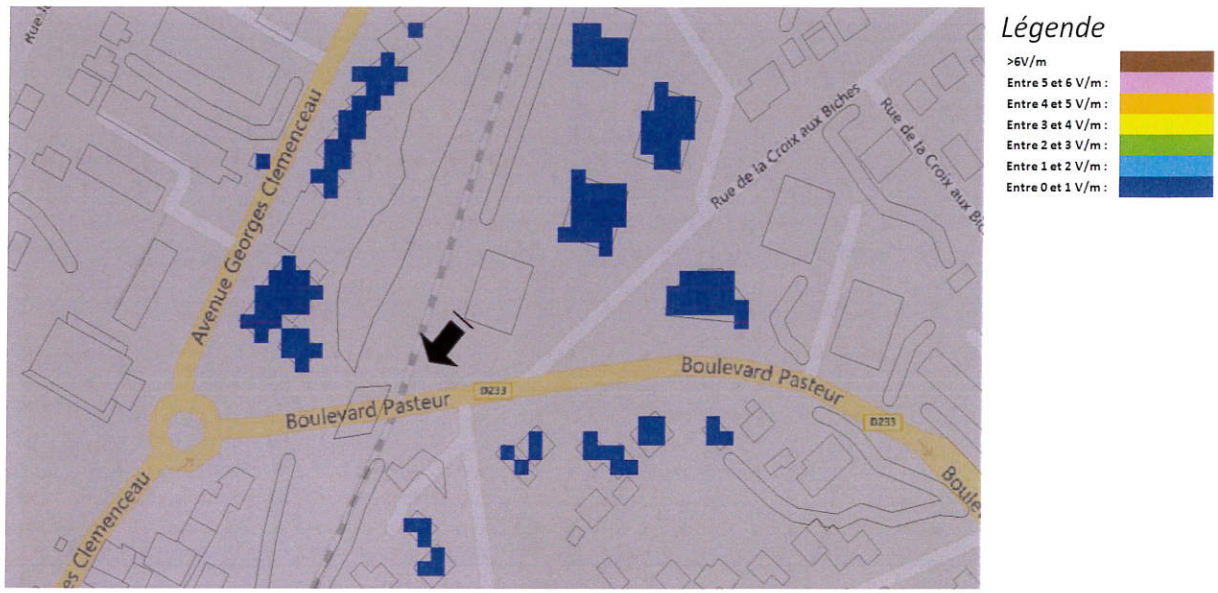

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

2512420694000016141 8

d. Azimut 220°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 4.5 m .

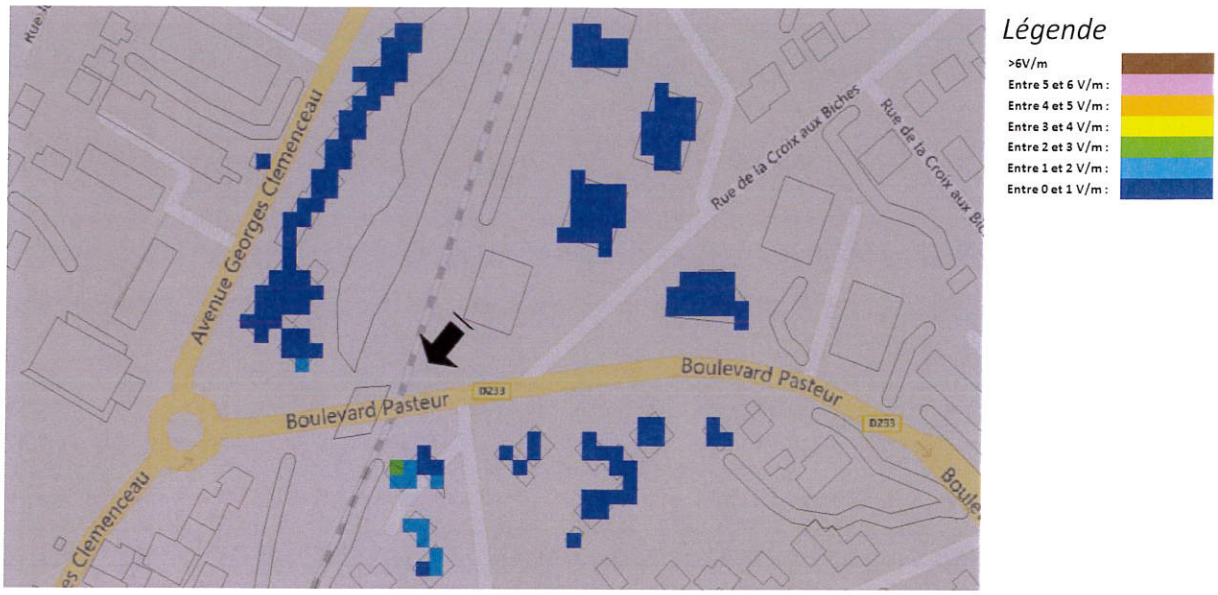

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

2512420694000016151 8

e. Azimut 330°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 10.5 m .

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

2512420694000016161 8

f. Azimut 330°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 7.5 m .

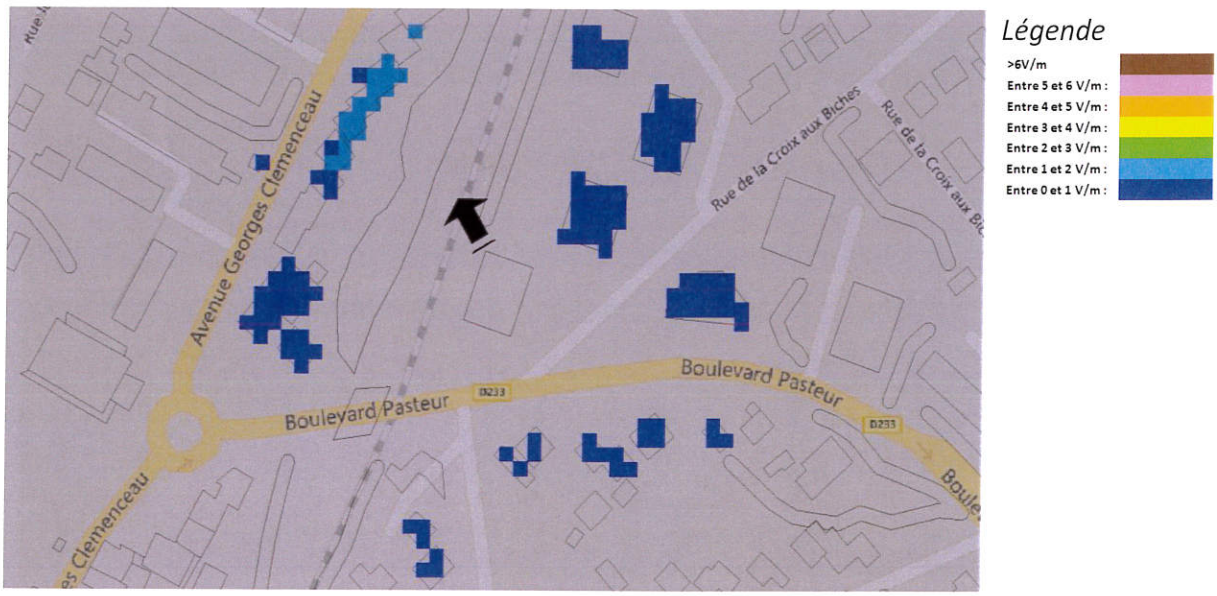

[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

2512420694000016171 8

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 70°	*Azimut 220°*	*Azimut 330°*
Niveau Maximal	*entre 3 et 4 V/m*	*entre 0 et 1 V/m*	*entre 1 et 2 V/m*
Hauteur	*13.5 m*	*7.5 m*	*10.5 m*

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 70°	*Azimut 220°*	*Azimut 330°*
Niveau Maximal	*entre 3 et 4 V/m*	*entre 2 et 3 V/m*	*entre 1 et 2 V/m*
Hauteur	*10.5 m*	*4.5 m*	*7.5 m*

a) Annexes

La réglementation relative à l'exposition du public

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	38	41	58	61	61	61

2512420694000016181 8

2512420694Q00001

2512420694Q00001 00000 1E00383792318

Maire de Bry sur Marne
Monsieur Charles Aslangu
Mairie
1 Gd Rue Charles de Gaulle
94360 BRY SUR MARNE

2512420694Q0000160118